

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°52/2021 PORTANT REGLEMENTATION DES HEURES D'OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES AVANT NOEL 2021

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

*VU les dispositions du code du travail et notamment ses articles L.3134-11, L.3134-12 et L.3134-4,
VU le courrier du Groupement Commercial du Bas-Rhin en date du 21 septembre 2021 qui œuvrent pour une
harmonisation des heures d'ouverture des commerces les dimanches avant Noël pour une concurrence saine,
VU la demande de la Fédération des Commerçants, Artisans et Prestataires de Services de Haguenau et
Schweighouse-sur-Moder en date du 08 octobre 2021,*

*CONSIDERANT que l'article L.3134-4 du code du travail permet à l'autorité de police d'autoriser le travail
les quatre dimanches avant Noël et de porter le nombre d'heures travaillées jusqu'à dix.*

ARRETE

Article 1 : Les commerces de détail situés sur le territoire de la ville de Schweighouse-sur-Moder sont autorisés à ouvrir et à employer du personnel volontaire :

Le dimanche 28 novembre 2021 de 13h à 19h ;

Le dimanche 05 décembre 2021 de 13h à 19h ;

Le dimanche 12 décembre 2021 de 10h à 19h ;

Le dimanche 19 décembre 2021 de 10h à 19h.

Article 2 : Les magasins de vente au détail alimentaire sont autorisés à employer du personnel volontaire les quatre dimanches susmentionnés 1h30 avant l'ouverture au public, afin de permettre l'achalandage de rayons en produits frais et périssables, sans pour autant que la durée du travail ne puisse excéder dix heures.

Article 3 : Les heures effectuées devront être compensées et rémunérées conformément aux dispositions du droit local et des conventions collectives.

Article 4 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation du présent Arrêté est adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Haguenau-Wissembourg,
- Mme. le Procureur de la République près le T.J de Strasbourg,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haguenau,
- M. le Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- M. le Président du Groupement Commercial du Bas-Rhin,
- CAP de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder
- Registre des Arrêtés,

Schweighouse-sur-Moder, le 25 octobre 2021

Le Maire,
Philippe SPECHT

